

États financiers de

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

31 mars 2011

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6-9

Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
155, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda QC J9X 4T3
Canada

Tél. : 819-762-5764
Télec. : 819-797-1471
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de
l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT), qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la corporation tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la corporation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et aux actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samsou Belair
Deloitte & Touche s.e.m.c.l.

Le 20 mai 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 19441

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2011	Total 2010
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subvention du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)	747 850	-	747 850	689 080
Contributions pénales	19 853	-	19 853	15 440
Dons	3 060	-	3 060	4 238
Intérêts et autres	147	-	147	151
	770 910	-	770 910	708 909
CHARGES				
Salaires	532 250	-	532 250	569 256
Avantages sociaux	83 665	-	83 665	93 617
Frais de déplacement	9 684	-	9 684	15 579
Frais de formation	5 326	-	5 326	6 088
Documentation et abonnements	712	-	712	2 125
Associations et cotisations	100	-	100	239
Frais de représentation	1 730	-	1 730	1 696
Honoraires professionnels	5 786	-	5 786	5 556
Papeterie et fournitures de bureau	8 819	-	8 819	11 141
Publicité et promotion	4 567	-	4 567	5 437
Télécommunications	8 065	-	8 065	7 973
Frais d'entretien et réparations	2 397	-	2 397	4 501
Loyer et frais afférents	46 491	-	46 491	43 927
Assurances	3 153	-	3 153	3 158
Taxes et permis	1 469	-	1 469	839
Amortissement (note 6)	-	12 519	12 519	12 406
Frais bancaires	294	-	294	386
	714 508	12 519	727 027	783 924
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	56 402	(12 519)	43 883	(75 015)

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds d'administration général	Fonds des immobilisations	Total 2011	Total 2010
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	94 702	30 348	125 050	200 065
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	56 402	(12 519)	43 883	(75 015)
	151 104	17 829	168 933	125 050
VIREMENT INTERFONDS - ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(6 712)	6 712	-	-
SOLDE À LA FIN	144 392	24 541	168 933	125 050

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Bilan

au 31 mars 2011

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2011	Total 2010
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	187 443	-	187 443	148 837
Placements temporaires à 0,15 %, échéant en avril et mai 2011	20 000	-	20 000	20 000
Débiteurs	57 458	-	57 458	12 503
Frais payés d'avance	-	-	-	5 698
	264 901	-	264 901	187 038
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (note 3)	-	24 541	24 541	30 348
	264 901	24 541	289 442	217 386
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	80 509	-	80 509	92 336
Subvention perçue d'avance	40 000	-	40 000	-
	120 509	-	120 509	92 336
ACTIFS NETS	144 392	24 541	168 933	125 050
	264 901	24 541	289 442	217 386

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La corporation est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation est reconnue comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les organismes sans but lucratif ne sont pas tenus d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3862 et 3863 qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La corporation a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences des chapitres 1530, 3855 et 3865 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la corporation en matière de prestation de services et d'exploitation.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux immobilisations.

Constatation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur dans le fonds des immobilisations à la date de l'apport.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative selon les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements informatiques	3 ans

Les subventions reçues spécifiquement pour l'acquisition d'immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la corporation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modification comptable future

Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les OSBL du secteur privé devront choisir entre les normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables actuelles pour les OSBL du secteur privé incluant de légères modifications avec les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) comme cadre sous-jacent. L'organisme prévoit appliquer les normes actuelles pour les OSBL du secteur privé incluant de légères modifications avec les NCECF comme cadre sous-jacent à compter de son exercice ouvert à compter du 1er avril 2012. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas été encore déterminée.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	61 917	59 361	2 556	5 994
Améliorations locatives	38 924	24 183	14 741	19 954
Équipements informatiques	41 146	33 902	7 244	4 400
	141 987	117 446	24 541	30 348

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

5. ENGAGEMENTS

La corporation est liée en vertu de baux pour la location de ses locaux qui viennent à échéance les 30 avril 2014 et 30 novembre 2014 et comportent chacun une option de renouvellement de 5 ans. Les loyers futurs (incluant l'option de renouvellement) s'élèveront à 368 491 \$ et comprennent, pour les cinq prochains exercices, les paiements suivants :

	\$
2012	44 291
2013	44 291
2014	44 291
2015	44 691
2016	45 491

6. AMORTISSEMENT

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Mobilier et équipement	4 201	5 636
Améliorations locatives	5 614	4 681
Équipements informatiques	2 704	2 089
	<u>12 519</u>	<u>12 406</u>

7. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue consistent à poursuivre ses activités visant à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation n'utilise pas le financement par emprunt.

Également, la corporation a comme politique de ne remettre aucune partie de son capital à ses membres et la corporation n'est soumise à aucune exigence de source externe en matière de gestion de son capital.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.